

LA SOUS-REPRESENTATION DES PERSONNES PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES

PAR GHISLAINE ADRIAENSENS, LIV PASSOT et RAMON PENA-CASAS (1)

INTRODUCTION (2)

La question des indicateurs de pauvreté en Belgique a connu ces dernières années un regain d'intérêt. L'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions de 1998 (3) notamment, prévoit l'élaboration d'indicateurs afin de pouvoir suivre l'évolution de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté. Cette disposition vient en réponse au Rapport Général sur la Pauvreté (Fondation Roi Baudouin, 1994) qui remet en question les indicateurs de pauvreté existants tout en soulignant la nécessité d'en développer d'autres et d'associer tous les acteurs concernés à leur construction. L'apparition depuis 2000 au niveau de l'Union européenne d'un processus de coordination des politiques en matière d'inclusion sociale qui s'est fixé comme ambition de diminuer significativement la pauvreté d'ici 2010 a également stimulé le débat concernant les indicateurs de pauvreté en Belgique. Partant d'objectifs adoptés en commun par les quinze Etats membres, ce processus de coopération (la méthode ouverte de coordination) implique la rédaction et la mise en œuvre de Plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale tous les deux ans. Ces plans s'appuient sur une série d'indicateurs couvrant les multiples dimensions à considérer pour rendre compte de la pauvreté (revenus, emploi, santé, éducation, logement, ...). Ils doivent permettre de comparer les situations entre pays, mais incluent

(1) Ghislaine Adriaensens travaille pour le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme - www.lutte-pauvrete.be.

Liv Passot travaillait au moment de la rédaction de cet article pour l'Université d'Anvers - Onderzoeksgroep Armoede, Sociale Uitsluiting en de Stad (OASeS).

Ramón Peña-Casas travaille pour l'Observatoire Social Européen - www.ose.be.

Les auteurs remercient Femke De Keulenaer (OASeS) ainsi que les collaborateurs du Service de lutte contre la pauvreté qui ont contribué à cet article.

(2) Cet article se base sur une note exploratoire de juin 2002, réalisée par le Service de lutte contre la pauvreté et rédigée à partir d'une série d'entretiens avec les personnes suivantes : Michel Vanderkam et Ivan Dechamps (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme), Peter Lelie (Administration de l'information et des études / Service public fédéral Sécurité sociale), Xavier Godinot et Daniel Fayard (Institut de Recherche du Mouvement International ATD Quart Monde), Katia Leveque et Caroline Dewilde (OASeS / Ufsia), Jean-Claude Peto (La Ruelle), Jean Peeters (Front Commun des Sans-Domicile Fixe Wallonie-Bruxelles-Flandre), Luc Lefèbvre et Didier Verbeke (Luttes Solidarités Travail - LST), Walter Leenders (Steunpunt Mensen zonder Papier) et Bert Luyts (Mouvement ATD Quart Monde Belgique). Les auteurs remercient toutes ces personnes pour leur contribution.

(3) Il s'agit de l'article 3 de l'Accord de Coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, signé le 5 mai 1998, M.B. du 16 décembre 1998 et du 10 juillet 1999.

aussi un certain nombre d'indicateurs spécifiquement nationaux voire locaux (4). La Belgique a remis son premier plan en 2001 et l'élaboration du nouveau plan d'action national belge (PANincl) pour la période de juin 2003 - 2005 est actuellement en cours.

Dans ce contexte, la définition d'indicateurs aussi valides que possible revêt une importance capitale car elle permet non seulement d'évaluer les multiples problèmes, à défaut de toujours pouvoir les expliquer, mais aussi parce que les indicateurs sont des outils pour les politiques : ils permettent d'orienter celles-ci, d'en fixer les objectifs et d'en évaluer les effets.

Néanmoins, les indicateurs de pauvreté généralement utilisés engendrent des frustrations et font l'objet de critiques tant de scientifiques que d'associations représentant les personnes pauvres car, d'une part ils ne saisissent qu'imparfaitement la complexité et l'hétérogénéité de la pauvreté et d'autre part ils sont généralement issus d'une approche déterminée « par le haut », que ce soit au niveau politique et/ou scientifique, qui prend peu en considération l'expérience et le vécu des personnes en situation de pauvreté. Pourtant, ainsi que l'affirme le PANincl « *la participation du groupe cible des exclus sociaux est un élément essentiel pour la conception des indicateurs. L'utilisation des indicateurs ne doit pas seulement être basée sur une univocité technique, mais également sur une assise sociale approuvée par tout le monde et par conséquent aussi par les pauvres et les exclus sociaux eux-mêmes.* » (PANincl, p. 12).

La problématique des indicateurs renvoie également aux sources d'information, autrement dit les banques de données. Les meilleurs indicateurs - en termes de compréhension du vécu de la pauvreté - n'apporteront pas grand-chose de neuf si on continue à utiliser les banques de données actuelles sans examiner si les plus pauvres (5) y sont représentés et de quelle manière (6). Cette question de *représentation* dans les banques de données des personnes vivant dans la pauvreté fait l'objet de cet article.

Dans une première partie, nous examinerons si des personnes pauvres sont sous-représentées, voire exclues des banques de données, quelles en sont les causes et les conséquences le cas échéant (point 1). A partir de ces constats, nous avancerons quelques pistes pour une meilleure représentation de l'ensemble de la population pauvre (point 2).

(4) Pour une présentation complète de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de l'inclusion sociale voir Peña-Casas R. et al. (2002).

(5) Nous utilisons ici le terme « pauvreté » dans un sens général. Les réflexions que nous proposons dans cet article sont donc aussi d'application pour l'exclusion sociale et la précarité.

(6) Le Plan d'action belge d'inclusion sociale affirme explicitement qu'« on oublie trop souvent que les pauvres ne se détectent pas toujours dans les chiffres (des données administratives et des enquêtes). » A ce propos, les auteurs du plan soulignent la nécessité de veiller à ce que les personnes socialement exclues apparaissent dans les statistiques (PANincl, p.12).

1. SOUS-REPRESENTATION DES PERSONNES PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La question de la représentation des personnes pauvres dans les banques de données concerne autant la composition des banques de données que la nature des informations reprises dans celles-ci. D'une part, certaines catégories de personnes pauvres sont absentes (ou présentes en trop petit nombre) dans les banques de données et dans les statistiques tirées de celles-ci. D'autre part, la nature des informations contenues dans la banque de données passe parfois à côté d'aspects essentiels de la pauvreté. La question de la nature des informations qui devraient être reprises dans les banques de données se confond avec celle du choix d'indicateurs de pauvreté. Sur ce thème, un projet est en cours au sein du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ayant comme but de trouver de nouveaux indicateurs permettant de mieux désigner et mesurer la pauvreté en « croisant les savoirs » de personnes vivant dans la pauvreté, de scientifiques, de représentants d'administrations et d'interlocuteurs sociaux (7). Puisque les résultats de ce projet devraient traiter amplement de la nature des informations devant être reprises dans les statistiques, nous nous limiterons ici à la question de la représentation numérique des personnes pauvres dans les données statistiques.

Les sources d'information statistique pouvant servir à l'évaluation et la caractérisation de la pauvreté, et par conséquent à l'élaboration d'indicateurs, peuvent être regroupées en deux grandes catégories qui se distinguent notamment par la rationalité différente des acteurs présidant à leur constitution et structuration. Il s'agit des banques de données à rationalité scientifique et des données issues de registres administratifs. Il est à noter que la sous-représentation des personnes pauvres dans les données statistiques a un impact différent selon qu'il s'agit de sources administratives ou scientifiques. Pour les deux types de source, la sous-représentation des personnes pauvres donne lieu à des lacunes dans la connaissance et l'évaluation de l'ampleur de la pauvreté. La sous-représentation des personnes pauvres dans les registres administratifs a en outre des conséquences très pratiques pour les personnes concernées. Il suffit de songer par exemple aux difficultés qu'entraîne le fait de ne pas être repris dans le Registre de la population. La sous-représentation des personnes pauvres dans une banque de données à vocation scientifique, par contre, n'a que peu d'incidence directe sur leur vécu quotidien.

1.1. BANQUES DE DONNEES SCIENTIFIQUES

Au sein des banques de données à vocation scientifique, il est nécessaire d'introduire une distinction entre les recherches dites qualitatives et celles dites quantitatives. Les premières ont pour objet premier de tenter de comprendre la manière dont un individu ou un groupe particulier se situe et agit par rapport à son environnement

(7) Voir : « Croisement des savoirs : une nouvelle forme de recherche-formation-action relative aux indicateurs de pauvreté en Belgique », <http://www.luttepauvrete.be/travauxindicateurs.htm>. Ce projet a débuté en avril 2002 et se termine en décembre 2003.

culturel et social (Levecque K., Vranken J., 2000), le plus souvent par des méthodes d'entretien approfondi et de « récits de vie ». L'intérêt de ces recherches est réel puisqu'elles permettent une approche en profondeur du vécu des personnes pauvres. Par contre, elles se prêtent peu à définir des indicateurs statistiques de pauvreté et n'entrent pour cette raison pas dans le cadre du présent article. En effet, d'une part, elles ne traitent que rarement d'informations chiffrées et d'autre part, les échantillons sur lesquels elles se basent ne sont pas conçus pour être représentatifs de la population. Dès lors, nous nous limiterons à aborder la représentation des personnes pauvres dans les banques de données quantitatives, qui sont de loin les plus répandues, et qui sont aussi la source préférentielle pour élaborer des indicateurs.

Les banques de données quantitatives se basent sur des enquêtes effectuées auprès (d'un échantillon) de la population. Parmi les nombreuses enquêtes effectuées à intervalle régulier en Belgique, la plus exhaustive en termes de couverture de la population est certainement le recensement généralement effectué tous les dix ans. Le dernier du genre a eu lieu en 2001 et ne sera plus reconduit à l'avenir, les informations recueillies servant à l'élaboration d'une banque de données socio-économiques qui seront régulièrement complétées par des données extraites des registres administratifs.

Actuellement, les principales enquêtes utilisées pour définir des indicateurs ayant trait à la pauvreté sont celles centrées sur des informations socio-économiques et sur les conditions de vie. Il s'agit principalement du *Socio-Economic Panel* (SEP) et du *Panel Study on Belgian Households* (PSBH). Le PSBH sert à alimenter en données une enquête similaire menée à l'échelle de l'Union européenne, le *European Community Household Panel* (ECHP), que remplacera à partir de 2004 le *European Union Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Ces quatre banques de données sont des 'panels', ce qui veut dire que c'est le même ménage qui est interrogé à chaque vague de l'enquête. Cette perspective longitudinale est particulièrement importante, même si elle a été relativement peu utilisée jusqu'à présent, car elle permet de resituer la question de la pauvreté dans sa dynamique et notamment en termes de transition dans et hors des situations de pauvreté au cours du temps.

1.1.1. Causes techniques de la sous-représentation

Du fait même qu'elles se basent sur un échantillon, les enquêtes scientifiques sont potentiellement sujettes à une sous-représentation des personnes pauvres. Nous décrivons dans la présente section quels sont les mécanismes conduisant à une sous-représentation des personnes pauvres et dans quelle mesure les enquêtes susnommées en souffrent. Nous expliquerons ensuite dans la section suivante en quoi la sous-représentation est problématique d'un point de vue scientifique.

Les deux phénomènes principaux risquant de donner lieu à une sous-représentation des personnes pauvres dans les données d'enquêtes sont les biais dans la composition de l'échantillon initial, celui qui sert de référence pour déterminer les personnes qui seront enquêtées, et d'autre part les non-réponses sélectives, qui induisent un biais dans la composition finale de l'échantillon, qui reprend les personnes effectivement interrogées.

Un biais dans la composition de l'échantillon initial signifie que l'échantillon constitué au départ n'est pas représentatif de la population totale, par exemple parce que certaines catégories de personnes en sont exclues. Ainsi, puisque les échantillons à la base du PSBH et du SEP se basent exclusivement sur le Registre national des personnes physiques, ils ne reprennent ni les personnes résidant illégalement en Belgique, ni les personnes sans domicile fixe. Ils excluent pour la même raison les personnes résidant dans un ménage collectif (prison, institution psychiatrique, maison de repos, home, institution médicale etc.) (8).

On parle de « non-réponses » lorsque des personnes sélectionnées dans l'échantillon initial ne participent pas à l'enquête soit parce que les enquêteurs n'arrivent pas à les contacter (déménagement, maison inaccessible, problèmes de langues, décès, etc.), soit parce qu'elles refusent implicitement ou explicitement de participer à l'enquête pour divers motifs (isolement, méfiance, manque de temps, statut illégal, etc.). Le problème des non réponses peut s'avérer particulièrement aigu dans certains cas, comme aux Pays-Bas, où le recensement a été abandonné au profit d'un usage intensif des registres administratifs notamment à cause de taux de non réponses trop élevés (Van Der Laan 2000). Les non-réponses ne biaisent l'échantillon que dans la mesure où elles sont sélectives, c'est-à-dire qu'elles touchent certaines catégories de personnes plus que d'autres.

Dès lors, beaucoup d'études se sont penchées sur la question de savoir si les personnes jouissant d'un statut socio-économique peu élevé participent moins souvent que les autres aux enquêtes. Bien que ces études arrivent à des résultats très variés (9), la majorité d'entre elles indique que les populations se situant « au bas de l'échelle » présentent des taux de non-réponses particulièrement élevés. Cependant, la diversité des méthodes et des résultats de ces recherches empêche de cerner exactement quels sont les groupes les plus touchés (les personnes peu diplômées, les personnes à bas revenus,...?).

(8) Deboosere e.a. (1997, cité dans Vranken e.a. 1998) ont calculé sur la base des données du recensement de 1991 que les ménages collectifs représenteraient 1,13% de la population belge. En fait, l'absence de cette catégorie amène surtout une perte non négligeable de l'hétérogénéité de la population pauvre reprise dans les banques de données (voir plus loin).

(9) Selon DeMaio (1980) et Smith (1983), par exemple, aussi bien les personnes aux revenus peu élevés que celles aux revenus très élevés participent plus aux enquêtes que les revenus moyens. D'autres études indiquent que plus le statut socio-économique est bas (niveau d'éducation, revenus, emploi), plus les refus sont fréquents (cf. e.a. Kalton et al. 1990, Foster et Bushnell 1994, Loosveldt et al. 1998, Stoop 2001). Groves et Couper (1998), quant à eux, arrivent à la conclusion que les personnes au statut socio-économique peu élevé sont généralement plus enclines que les autres à participer aux enquêtes.

Un problème particulier de sous-représentation se pose lors d'analyses longitudinales des données. En effet, non seulement les personnes pauvres risquent d'être sous-représentées dans la première vague d'un panel, mais la probabilité qu'elles « disparaissent » dans les vagues suivantes est supérieure à la moyenne, ce qui ne fait qu'aggraver le problème de leur sous-représentation. La tendance d'un échantillon à se réduire de lui-même au cours des vagues successives d'enquête est connue sous le nom d'attrition des échantillons. Lorsque cette tendance touche plus particulièrement certains groupes de population, on parle d'attrition sélective.

Diverses études montrent que les populations pauvres seraient plus enclines à disparaître des vagues successives des panels. Ainsi, De Keulenaer (2002) (10) a analysé les non-réponses de la seconde vague du PSBH (1993) parmi les ménages ayant été interrogés lors de la première vague (1992). Les personnes n'ayant pu être recontactées par les enquêteurs étaient surtout des personnes aux revenus limités (11), ayant le sentiment de ne pas réussir à joindre les deux bouts (12) ou ne disposant pas du confort élémentaire (eau chaude, salle de bain séparée, etc.) (13). Parmi les personnes ayant bel et bien été recontactées, celles qui ont refusé de participer à la seconde vague sont surtout des personnes ayant peu de revenus (14), n'ayant pas les moyens de se payer une semaine annuelle de vacances (15), ne disposant pas du confort élémentaire (eau chaude, salle de bain séparée, etc.) (16) ou ayant un niveau d'éducation peu élevé (17), mais aussi les personnes ayant un travail rémunéré (18). Une autre étude (Breuil-Genier, Valdelièvre 2001) met en évidence une tendance sélective à l'attrition pour la section française de l'ECHP qui concernerait surtout les chômeurs, sans diplômés, jeunes, retraités, salariés à durée déterminée, personnes seules, pauvres, etc.

Pour corriger l'impact de la sous-représentation de certaines populations dans l'échantillon final, les chercheurs procèdent à une pondération, c'est à dire qu'ils octroient aux répondants un poids différent selon leurs caractéristiques. Ainsi, dans les analyses, on fait « peser » artificiellement certaines catégories de manière à compenser leur sous-représentation. Cependant, la seule pondération, aussi affinée qu'elle soit, ne suffit pas à supprimer complètement tous les biais d'un échantillon. Certaines catégories restent plus ou moins sous-représentées. Pour avoir une idée plus précise de l'ampleur et des caractéristiques de la sous-représentation, il faudrait pouvoir comparer le profil de l'échantillon utilisé à celui de la population globale.

(10) Nous nous limitons ici aux résultats des tableaux croisés ($p < 0.05$). Pour une analyse multivariée des non-réponses (coefficients logistiques), nous renvoyons le lecteur à la seconde partie de la même étude.

(11) Taux de non-contact: 4.01% pour le quintile le moins élevé contre 1.21% pour le quintile le plus élevé.

(12) Taux de non-contact: 4.47% pour ce groupe contre 2.13% pour le reste de la population.

(13) Taux de non-contact: 5.03% pour ce groupe contre 2.18% pour le reste de la population.

(14) Taux de refus: 12.06% pour le quintile le moins élevé contre 7.03% pour le quintile le plus élevé.

(15) Taux de refus: 14.87% pour ce groupe contre 11.11% pour le reste de la population.

(16) Taux de refus: 14.71% pour ce groupe contre 11.26% pour le reste de la population.

(17) Taux de refus: 15.05% pour ce groupe contre 7.72% pour le reste de la population.

(18) Taux de refus: 13.56% pour ce groupe contre 9.73% pour le reste de la population.

Or, ce dernier ne pouvant s'observer « à l'oeil nu », les scientifiques n'ont d'autre choix que de comparer la composition de l'échantillon utilisé à des données externes, telles que d'autres échantillons d'enquêtes ou des données administratives. Ainsi, si on le compare aux données de l'Enquête sur les Forces de Travail, le SEP contient trop peu de personnes peu scolarisées (19).

Aux biais sélectifs pouvant affecter la représentativité de certains groupes de personnes pauvres dans les échantillons se rajoute le problème de la méthode utilisée pour mesurer la pauvreté. Diverses méthodes coexistent et elles n'identifient que partiellement les mêmes personnes. L'olivier et Verger (1998) trouvent par exemple sur la base de la section française de l'ECHP que pour une même année, seul un noyau de 2 à 3% de l'échantillon est identifié simultanément par les trois principales méthodes utilisées pour évaluer la pauvreté (pauvreté monétaire, carences des conditions de vie, seuil subjectif de pauvreté) alors que chacune de ces méthodes identifie séparément des taux au delà des 10% (L'olivier S., Verger D. 1998). Une étude équivalente réalisée pour la Wallonie sur la base des données du PSBH met en évidence une divergence similaire et identifie un noyau dur de pauvreté comprenant 6,1 % des ménages (Delhausse B., Pestiau S., à paraître). Même si l'objet de ces trois mesures peut être considéré comme trois réalités distinctes, il demeure étonnant qu'elles s'entrecoupent si peu. On peut donc supposer que certaines mesures aboutissent à une sous ou sur - représentation de certains groupes de personnes dans la population pauvre.

1.1.2. Conséquences techniques de la sous-représentation

La sous-représentation de certaines catégories de personnes pauvres dans les banques de données a des conséquences importantes pour le traitement statistique de celles-ci. Premièrement, la sous-représentation des catégories connaissant un taux de pauvreté plus important que la moyenne biaise les taux de pauvreté à la baisse. L'ampleur de ce biais dépend de l'importance de ces catégories au sein de la population totale et de la mesure dans laquelle leur taux de pauvreté diverge de celui des autres groupes.

D'autre part, la sous-représentation des personnes pauvres est problématique en ce qu'elle engendre une certaine perte d'hétérogénéité. Le risque est en effet réel que les personnes pauvres présentes dans les banques de données connaissent des caractéristiques différentes de celles n'ayant pas été atteintes ou ayant refusé leur collaboration (Vranken e.a. 1998). Cette perte d'hétérogénéité représente un appauvrissement des données, puisque celles-ci ne reflètent plus la diversité des situations rassemblées sous le vocable de pauvreté. De plus, à cause de cette perte d'hétérogénéité, les répondants pauvres repris dans les banques de données ne sont plus

(19) Selon le SEP, 22,1% des plus de quinze ans ont tout au plus un diplôme de l'enseignement primaire, contre 29,5% selon l'Enquête sur les Forces de Travail (chiffres pondérés, pour 1997) (Cantillon e.a. 1999, p. 28).

totallement représentatifs de l'ensemble des personnes pauvres de la population, ce qui pose problème lorsque l'on veut se prononcer sur les caractéristiques de ces dernières.

Un troisième problème lié au précédent est que la sous-représentation diminue encore le nombre déjà relativement restreint de répondants pauvres repris dans l'enquête. Ceci pose un problème technique étant donné le grand niveau de désagrégation que requiert une analyse approfondie des caractéristiques propres à ces groupes. Si par exemple les personnes pauvres représentent environ 15% de l'échantillon initial, cette part se réduit de moitié si l'on considère une division selon le genre, et ainsi de suite en fonction des autres caractéristiques que l'on souhaite mettre en évidence, ce qui fait qu'en fin de compte l'on risque d'en arriver à raisonner sur la base des réponses d'un nombre très limité de personnes. Ainsi sur la base de l'ECHP ou du PSBH, il est impossible de calculer un taux de pauvreté monétaire stable pour la région bruxelloise à cause de la trop faible taille du sous-échantillon des Bruxellois.

1.2. REGISTRES ADMINISTRATIFS

Les bases de données administratives sont générées par les diverses administrations. Leur objectif n'est donc pas de comprendre la réalité sociale mais uniquement de l'évaluer à des fins de gestion politique et administrative (Levecque, Vranken 2000). Les indicateurs élaborés pour le Plan d'action national d'inclusion sociale font appel, outre aux banques de données scientifiques, à certaines données administratives, notamment en ce qui concerne les domaines de l'endettement, du chômage et de l'enseignement.

Les sources administratives permettent un certain suivi longitudinal des individus, sur leur persistance dans certains dispositifs de protection sociale notamment, à condition, et cette condition n'est pas souvent réalisée, que les catégorisations administratives n'aient pas trop changé au cours du temps au gré des politiques (Vranken e.a. 1998). Ces bases de données administratives sont nettement moins riches en termes d'informations globales sur les personnes pauvres que les banques de données scientifiques car elles sont limitées à des informations relatives aux domaines de compétence de l'administration qui les recueille (emploi, santé, protection sociale,...) ainsi qu'aux groupes spécifiques concernés par les politiques (familles, pensionnés, handicapés, invalides,...).

De nombreuses sources administratives pourraient être mieux valorisées dans le cadre de l'étude de la pauvreté (Levecque, Vranken 2000). Une des grandes difficultés dans leur utilisation a trait à la dispersion des données administratives entre les diverses administrations et niveaux de compétence politique en Belgique. Cependant la Belgique dispose déjà d'un outil précieux permettant la mise en relation de nombreuses données administratives concernant les individus : la *Banque Carrefour de la sécurité sociale*. Cette institution relie entre elles un grand nombre

de données administratives issues d'institutions publiques (ONEM, INAMI, etc.) aussi bien que d'autres institutions (mutualités, caisses d'allocations familiales, caisses d'allocations de chômage, fonds d'assurance pour indépendants, etc.).

Les données administratives ne se basent pas sur un échantillon, mais reprennent au contraire toutes les personnes répondant à un critère administratif donné (par ex. toutes les personnes inscrites à la mutualité, toutes les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, etc.). Les banques de données administratives échappent pour cette raison à une partie des problèmes de biais sélectifs propres aux données issues d'enquêtes. Pourtant, même le Registre national des personnes physiques ne comprend pas toutes les personnes résidant en Belgique (voir plus haut). Il n'en reste pas moins que beaucoup de catégories non-représentées ou sous-représentées dans les données issues d'enquêtes sont mieux représentées dans les sources administratives.

En ce sens, l'avenir appartient au croisement des sources et à l'actualisation et l'enrichissement des informations contenues dans les banques de données scientifiques par des informations provenant de registres administratifs. Les sources administratives peuvent grandement contribuer à enrichir, consolider et élargir les bases de données longitudinales sur les conditions de vie en y apportant des informations complémentaires et statistiquement plus robustes sur les prestations sociales perçues, le cumul au cours du temps des dispositifs d'aide sociale et la persistance dans ceux-ci. En outre ces informations peuvent être relatives non seulement aux individus présents dans le panel mais aussi à ceux qui l'ont quitté au cours du temps, contribuant ainsi à la reconstitution des trajectoires individuelles au sein des situations de pauvreté et d'exclusion. Ce processus de croisement des sources devrait se généraliser à l'avenir. Le recensement qui s'est effectué en 2001 a été le dernier sur la base d'une enquête, il devrait permettre de constituer une banque de données socio-économiques qui sera par la suite enrichie exclusivement par des données administratives. De même, la future enquête européenne sur les conditions de vie EU-SILC prévoit qu'à partir de 2007 un certain nombre d'informations en provenance des registres administratifs nationaux soient utilisées.

1.3. REGISTRES ASSOCIATIFS

Un dernier type de banques de données dont il ne faut pas négliger les potentialités est celui des registres tenus par les associations en contact direct avec les populations pauvres, registres dont on peut supposer qu'ils reprennent surtout des personnes pauvres. La mise en œuvre opérationnelle des statistiques associatives est cependant loin d'être aisée. Il est en effet difficile d'avoir une cohérence entre les données provenant des différentes associations en fonction de leurs divers terrains d'intervention (accueil, soins, accompagnement, ...). De plus, il est difficile de faire la part des doubles comptages des personnes au sein des registres associatifs, phénomène dû au fait qu'une même personne peut s'adresser successivement ou simultanément à plusieurs associations. La situation d'urgence, la difficulté d'interrogation, le

respect de la vie privée sont autant d'obstacles à la récolte d'information à ce niveau. Certaines associations refusent même de « numériser » leur public pour privilégier un lien de confiance fondé sur l'anonymat des personnes. La difficulté d'imposer une « grille statistique » aux différents contextes d'intervention de ces associations explique la rareté de l'information disponible à ce niveau (Noblet 2000).

1.4. LE REGARD DES ASSOCIATIONS

Ce sont surtout les conséquences concrètes de la sous-représentation des personnes pauvres qui permettent aux associations de prendre conscience de la problématique de l'exclusion dans les banques de données. Certaines associations estiment qu'il s'agit d'une problématique fondamentale et que l'exclusion des personnes pauvres des banques de données reflète leur exclusion de la société. La question de la représentation statistique des personnes pauvres renvoie alors à la question de leur représentation dans la démocratie et aux profonds changements de mentalité et de comportements devant s'opérer pour que les plus pauvres soient mieux représentés.

Alors que la plupart des associations s'accordent à dire qu'une meilleure représentation des personnes pauvres dans les banques de données scientifiques et registres administratifs seraient favorables à cette population, elles craignent en même temps les abus en matière d'utilisation des données statistiques. Elles attirent l'attention sur les dangers connus de la catégorisation, le contrôle social et le risque de voir les données manipulées pour des raisons politiques, économiques ou autres, comme c'est le cas notamment pour des chiffres relatifs au chômage (20). Lors de l'élaboration de propositions visant à améliorer les banques de données ou à en proposer de nouvelles, il convient dès lors de toujours prendre en considération les conséquences éventuelles de ces propositions sur la vie des personnes pauvres, notamment en matière de confidentialité des données.

2. ASSURER UNE MEILLEURE REPRESENTATION DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION PAUVRE

Comme nous l'avons vu, les banques de données scientifiques sont une des sources principales des indicateurs et études sur la pauvreté. Cependant, diverses catégories de personnes pauvres y sont sous-représentées, voire exclues. Il y a deux moyens de remédier à ce problème : on peut s'efforcer d'améliorer la représentation des personnes pauvres dans ces banques de données (voir 2.1), et on peut compléter les banques de données scientifiques, qu'on sait lacunaires, par d'autres sources de connaissance de la pauvreté (voir 2.2).

(20) Ainsi, dans la seconde moitié des années 80, les statistiques de l'ONEM indiquaient une baisse constante du chômage complet indemnisé. En réalité, ces statistiques camouflaient une hausse du nombre total de chômeurs indemnisés, l'ONEM ayant « retiré » certains groupes de chômeurs des statistiques du chômage complet indemnisé en les plaçant dans des nouvelles catégories. On trouvera une illustration de ce phénomène dans un graphique de Deleeck (2001, p. 204).

2.1. AMELIORER LES BANQUES DE DONNEES SCIENTIFIQUES

Nous avons distingué plus haut deux mécanismes menant à une sous-représentation des personnes pauvres dans les banques de données scientifiques : les biais dans l'échantillon initial, et les non-réponses sélectives, qui mènent à des biais dans l'échantillon final. C'est à ces deux niveaux qu'on peut améliorer la représentation des personnes pauvres dans les banques de données. Au niveau de l'échantillon initial, il s'agit d'intégrer dans les enquêtes les catégories qui en ont été exclues jusqu'à présent. Les échantillons devraient par exemple s'étendre aux ménages collectifs, à l'instar du dernier recensement (Vranken e.a. 1998). En ce qui concerne les non-réponses, certaines techniques permettent de diminuer le taux de non-contacts et le taux de refus. Ainsi, un nombre accru de tentatives de contact améliore non seulement la taille de l'échantillon final mais aussi sa composition. Le choix du moment de la prise de contact s'avère également jouer un rôle important (pour plus de détails sur ces techniques, voir de Leeuw et Hox 1998). Il serait par ailleurs intéressant de mettre sur pied un dialogue entre scientifiques et associations où les pauvres prennent la parole pour réfléchir à des moyens plus ciblés de mieux atteindre les personnes pauvres dans ce type d'enquêtes.

De même, il est logique que les associations prennent part aux réflexions concernant le choix des informations que l'on récolte au cours de ces enquêtes. En effet, pour elles, une meilleure représentation des personnes pauvres ne peut se construire qu'à partir du vécu de ces personnes (21). Cet apport spécifique peut permettre non seulement d'améliorer les banques de données, mais aussi d'atteindre des indicateurs de pauvreté plus pertinents et d'adopter par la suite des mesures plus efficaces. L'approche participative, basée sur le vécu des personnes vivant dans la pauvreté, complète et équilibre ainsi l'approche classique, plus 'théorique'. Ces deux approches se rencontrent dans la méthode du dialogue et du croisement des savoirs, telle qu'elle a été expérimentée lors de l'élaboration du Rapport Général sur la Pauvreté (1994) et telle qu'elle est appliquée dans le projet indicateurs piloté par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (voir plus haut).

Une des conditions préalables nécessaires à un tel dialogue est notamment un langage transparent sur les objectifs et limites des banques de données et indicateurs de pauvreté. Ainsi, il est important de savoir quels groupes n'apparaissent pas dans les banques de données actuelles afin de pouvoir interpréter correctement les indicateurs et études basés sur ces banques de données. Les raisons pour lesquelles certaines personnes ne figurent pas dans ces statistiques (données administratives et enquêtes) doivent aussi être claires : les contraintes sont-elles d'ordre technique ou financier ?

(21) La manière dont ce savoir des personnes vivant dans la pauvreté est élaboré au sein des associations est exposée dans le chapitre « Dialogue » du rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, pp. 23-58.

2.2. DIVERSIFIER LES SOURCES DE CONNAISSANCE DE LA PAUVRETE

Améliorer la représentation des personnes pauvres au sein des banques de données scientifiques constitue déjà un progrès certain. Cependant, à cause de raisons tant techniques que financières, certaines catégories de la population resteront probablement à la marge des enquêtes scientifiques. Face à cette lacune des banques de données scientifiques traditionnelles, il apparaît nécessaire d'exploiter parallèlement d'autres sources de connaissance de la pauvreté. Une piste prometteuse dans ce contexte est certainement le croisement des banques de données scientifiques et administratives, qui permet de combiner la richesse des informations fournies par les premières avec le champ d'atteinte étendu des secondes (voir plus haut).

Une autre idée intéressante est la possibilité, pour des analyses plus ciblées, de constituer un panel non plus de l'ensemble de la population mais uniquement de personnes pauvres. L'avantage d'une telle banque de données est qu'elle permettrait un niveau de désagrégation plus poussé que dans les banques de données scientifiques traditionnelles puisque elle contiendrait un nombre plus élevé de répondants pauvres. On peut, pour ce faire, commencer par fusionner les populations pauvres recensées dans des panels différents, comme cela s'est fait au Royaume-Uni (Low-Income Families Panel) (22). En Belgique, cela n'est possible que pour les deux seules années communes aux deux principaux panels belges, le SEP et le PSBH (1992 et 1997). Pour élargir le panel, on peut notamment s'appuyer sur la technique de « boule de neige » par laquelle des personnes vivant dans la pauvreté mettent des enquêteurs en contact avec d'autres personnes pauvres. Il est particulièrement important d'inclure des personnes sans domicile fixe et des personnes résidant illégalement en Belgique puisque ces catégories sont absentes des banques de données traditionnelles.

On oppose souvent à ce genre de propositions leur coût prohibitif. La mise en œuvre et le suivi des enquêtes par panel sont effectivement des procédures onéreuses en moyens tant humains que financiers. Il s'agit ici toutefois d'un choix social et politique : est-on prêt à assumer les coûts que représenterait une meilleure connaissance des pauvres par le biais des enquêtes statistiques ? Cette question doit notamment se poser dans le contexte de la future enquête sur les revenus et conditions de vie (EU-SILC) qui constituera une obligation européenne (23) pour la Belgique.

Dans le cadre d'un tel panel, il serait illusoire de vouloir constituer un échantillon « représentatif » de la population pauvre puisqu'on en sait, à l'heure actuelle, très peu sur la composition de cette dernière. Cependant, il convient de veiller à ce qu'une telle banque de données reflète autant que possible la diversité des situations reprises sous le vocable de pauvreté.

(22) <http://www.psi.org.uk/research/social/solif.htm>.

(23) Contrairement à l'ECHP qui repose sur un « gentlemen's agreement » entre les Etats membres de l'Union européenne, la future enquête EU-SILC constituera une obligation pour chacun au travers d'une directive-cadre.

Ceci est toutefois loin d'être facile. Pour illustrer l'extrême diversité des populations concernées par la pauvreté, nous prendrons l'exemple concret des personnes sans domicile fixe, qui échappent de facto aux enquêtes bien que leur situation soit l'une des expressions les plus criantes de la pauvreté. Selon la méthodologie utilisée par l'Institut d'études démographiques (INED) français pour les enquêtes auprès des sans-abris (Firdion e.a. 2000), les divers statuts à considérer pour le logement lors d'une nuit donnée sont les suivants :

- maison ou appartement ou chambre indépendante :
 - propriétaire ou locataire,
 - logé gratuitement,
 - hébergé par un particulier,
 - *résident, sous-locataire ou hébergé par un organisme d'aide,*
 - sans titre (squat) ;
- chambre d'hôtel :
 - payée par soi,
 - *payée par un organisme d'aide,*
 - sans titre (hébergé) ;
- *foyer ou centre d'hébergement s'adressant aux sans-abris ;*
- foyer ou centre d'hébergement destinés à d'autres situations (travailleurs, personnes dépendantes,...) :
 - résident ou sous-locataire 'ordinaire' ;
 - *résident, sous-locataire ou hébergé par un organisme d'aide ;*
 - *autres collectivités (hôpitaux, services psychiatriques, prisons, casernes,...) ;*
 - logements mobiles (caravanes, péniches,...) ;
 - logements ou hébergements de fortune (*caravane non mobile*, entrepôt, parties communes d'un immeuble, cabane,...) ;
- espaces publics.

En caractères italiques dans cette liste, sont indiquées les situations pour lesquelles il est possible de disposer d'informations chiffrées sur la base d'une enquête ou de sources administratives ayant un caractère relativement régulier. On constate aisément que la couverture possible d'un point de vue statistique est faible par rapport à la diversité de situations que peut recouvrir le concept de « sans-abrisme » et est essentiellement liée à une perception « administrative » au travers des systèmes d'assistance sociale en place. Qui plus est, certaines catégories de personnes les plus exposées sont totalement absentes de l'information disponible (dormant à l'extérieur, dans des squats ou des logements et hébergements de fortune).

Un certain nombre d'informations existent donc mais elles sont souvent dispersées et fragmentaires. S'il apparaît indispensable de procéder au recensement de toutes les informations disponibles puis à leur rassemblement pour avoir une vision plus large des multiples et divers groupes de personnes vivant dans la pauvreté, il est certain qu'il s'agit d'une tâche de grande ampleur et de longue haleine. Une instance ne devrait-elle pas être investie de cette mission ? Il est à noter que la mobilisation de

toutes les sources d'information possibles est d'autant plus complexe en Belgique que les domaines de compétences politiques, et donc les sources administratives, sont répartis entre un nombre impressionnant de niveaux de pouvoir, du communal au fédéral en passant par le régional et le communautaire, voire le bi-communautaire pour la région de Bruxelles-Capitale.

La recherche quantitative a ses limites, non seulement parce que les enquêtes ne réussissent pas à atteindre certains groupes de population, mais aussi parce qu'il est des aspects essentiels de la pauvreté qui ne se laissent pas saisir par les chiffres. C'est pourquoi il est indispensable d'effectuer également des recherches qualitatives, notamment pour mieux saisir les mécanismes qui poussent et maintiennent les personnes pauvres dans la pauvreté. A ce propos, il est à noter que les organisations en contact direct avec des personnes pauvres possèdent souvent une grande connaissance de leurs groupes cibles spécifiques et constituent dès lors une précieuse source d'information, trop peu exploitée jusqu'ici.

CONCLUSIONS

Le présent article avait pour objectif de faire un tour d'horizon du problème de la sous-représentation des personnes pauvres dans les banques de données.

En règle générale, les banques de données scientifiques se basent sur des enquêtes effectuées auprès d'un échantillon de la population. Il y a deux raisons principales pour lesquelles les personnes pauvres pourraient être sous-représentées dans ces données : un échantillonnage initial biaisé et/ou un biais dans les non-réponses, que ce soit au sein d'une même vague d'enquête ou au cours de vagues successives pour les panels longitudinaux.

En Belgique, la plupart des échantillons des enquêtes socio-économiques ne reprennent ni les personnes résidant illégalement en Belgique, ni les personnes sans domicile fixe, ni les personnes résidant dans un ménage collectif. Dans la littérature internationale, beaucoup d'études scientifiques semblent indiquer que les groupes précaires sont particulièrement concernés par les non-réponses, même s'il demeure difficile de cerner quelles sont les catégories les plus touchées.

Peu d'études se sont penchées systématiquement sur la sous-représentation des personnes pauvres dans les enquêtes socio-économiques belges. L'une des difficultés pour évaluer l'ampleur de cette sous-représentation réside dans le fait qu'on ne peut comparer la composition de l'échantillon utilisé dans ces enquêtes qu'à d'autres banques de données, qui ne sont elles-mêmes jamais totalement exemptes de problèmes de représentativité. Une étude relative au PSBH indique cependant que les personnes pauvres sont plus enclines que les autres à « disparaître » des vagues successives de ce panel.

D'un point de vue scientifique, la sous-représentation de certaines catégories de personnes pauvres dans les banques de données issues d'enquêtes est problématique pour au moins trois raisons : les analyses se basant sur ces données risquent d'être biaisées, les répondants pauvres présents dans les banques de données ne reflètent pas assez la grande variété de situations reprises sous le vocable de pauvreté, et la sous-représentation des personnes pauvres aggrave le problème de validité posé par le nombre restreint de répondants pauvres.

Que faire, dès lors, face à la sous-représentation de certaines catégories de personnes pauvres dans les données scientifiques ? Une première solution est d'intégrer dans les échantillons les catégories qui en ont été exclues jusqu'à présent. Une seconde solution est de diminuer le taux de non-réponses des groupes sous-représentés à l'aide de techniques ciblées. De manière plus générale, les limites des banques de données scientifiques doivent nous inciter à investir également dans d'autres sources d'informations sur la pauvreté.

Les bases de données administratives sont nettement moins riches en termes d'informations globales sur les personnes pauvres que les banques de données scientifiques. Par contre, beaucoup de catégories non-représentées ou sous-représentées dans les données issues d'enquêtes sont mieux représentées dans les sources administratives. Le croisement des sources scientifiques et administratives permet de combiner les avantages des unes et des autres et devrait se généraliser à l'avenir avec l'arrivée de l'EU-SILC.

Une autre idée intéressante est la possibilité, pour des analyses plus ciblées, de constituer un panel non plus de l'ensemble de la population mais uniquement de personnes pauvres. Bien que leur mise en œuvre opérationnelle soit loin d'être aisée, il ne faut pas non plus négliger les potentialités des registres tenus par les associations en contact direct avec les populations pauvres.

Les populations concernées par la pauvreté sont d'une très grande diversité. Un certain nombre d'informations à leur sujet existe à différents niveaux mais elle sont souvent dispersées et fragmentaires. Il nous apparaît indispensable de procéder au recensement de toutes ces informations pour avoir une vision plus large des multiples et divers groupes de personnes vivant dans la pauvreté. A ce propos, il est à noter que les organisations en contact direct avec des personnes pauvres possèdent souvent une grande connaissance des populations qu'elles fréquentent et constituent dès lors une précieuse source d'information. Plus généralement, la recherche qualitative est à même d'approfondir notre connaissance de groupes spécifiques.

La problématique de la sous-représentation de certaines catégories de personnes pauvres dans les banques de données ne se limite pas à des solutions techniques mais fait partie d'un débat plus large portant sur des choix sociaux et politiques. Certaines associations estiment que l'exclusion des personnes pauvres des banques de données renvoie à leur exclusion de la société et aux profonds changements de mentalité requis pour que les plus pauvres soient mieux représentés. Alors que la

plupart des associations s'accordent à dire qu'une meilleure représentation des personnes pauvres dans les banques scientifiques et registres administratifs seraient favorables à ces populations, elles craignent en même temps des abus en matière d'utilisation des données statistiques. De toute manière, à leurs yeux, une meilleure représentation des populations vivant dans la pauvreté ne peut se construire qu'à partir du vécu de ces personnes.

Nous plaidons donc résolument pour un débat entre les divers acteurs concernés, personnes vivant dans la pauvreté comprises, sur la représentation des plus pauvres dans les banques de données. L'une des conditions préalables à un tel dialogue est un langage transparent sur les objectifs et limites des banques de données et indicateurs de pauvreté actuels, ainsi que sur les raisons de l'absence ou sous-représentation de certains groupes dans ces données. Il est à noter qu'un projet dans cet esprit est en cours au sein du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Les résultats sont attendus fin 2003.

(Traduction)

BIBLIOGRAPHIE

Administration de l'Intégration sociale, Ministère fédéral des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, *Plan d'action national inclusion sociale*, 2001, http://www.europa.eu.int/comm/employment-social/news/2001/jun/napincl2001be_fr.pdf.

Bauwens, A., Marynissen, R., Lauwers, J. et Mortelmans, D., *PSBH: Methodebericht golf 7 (1998)*, Antwerpen, UIA, 2001.

Breuil-Genier, P. et Valdelièvre, H., Le panel européen : l'intérêt d'un panel d'individus in *Economie et Statistique*, n° 349-350, 2001, pp. 17-40.

Cantillon, B., De Lathouwer, L., Marx, I., Van Dam, R. et Van den Bosch, K., *Sociale indicatoren: 1976-1997*, CSB-Bericht, Antwerpen, Centrum voor Sociaal Beleid, UFSIA, 1999.

De Keulenaer, F., Characteristics of Second-Wave Non-respondents in the Panel Study of Belgian Households in *Proceedings of the International Conference on Improving Surveys*, Copenhagen, 25-28 August 2002, http://www.icis.dk/ICIS_papers/F3_1_2.pdf.

Deleeck, H., *De architectuur van de welvaartsstaat opnieuw bekeken*, Leuven, Acco, 2001.

de Leeuw, E.D. et Hox, J.J., Non-respons in surveys: een overzicht in *Kwantitatieve Methoden*, 19, 1998, pp. 31-53.

Delhousse, B. et Pestiau, S., Le noyau dur de la pauvreté en Wallonie in *Liber Amicorum en l'honneur du Pr. Albert Minguet*, Bruxelles, Ed. Luc Pire, à paraître (cité in Guio, A.-C., 'Approches de la pauvreté', chapitre 2 du Volet statistique dans *Premier rapport annuel sur la cohésion sociale en Région wallonne*, Jambes, Ministère de la Région wallonne, 2001, p. 67).

DeMaio, T.J., Refusal: Who, Where and Why? in *Public Opinion Quarterly*, 44, 1980, pp. 223-233.

Eurostat, *ECHP Data Quality - Second Report*, Doc. PAN 108/99 revised, Luxembourg, 2000.

Eurostat, *The Effect of Attrition on Structure of The Sample*, Doc. PAN 119/99, Luxembourg, 1999.

Firdion, J.-M., Marpsat, M. et Mauger, G., *Etude des sans-domicile : le cas de Paris et de l'Ile de France*, Séminaire de valorisation de la recherche, Paris, INED, octobre 2000.

Fondation Roi Baudouin, *Rapport Général sur la Pauvreté*, Rapport réalisé à la demande du Ministère de l'Intégration sociale, en collaboration avec ATD Quart Monde Belgique et l'Union des Villes et des Communes belges (section CPAS), Bruxelles, 1994.

Foster, K. et Bushnell, D., *Non-response Bias on Government Surveys in Great Britain*, Paper presented at the Fifth International Workshop on Household Survey Non-response, Ottawa/Canada, 1994.

Groves, R.M. et Couper, M.P., *Non-response in Household Interview Surveys*, New York, Wiley-Interscience, 1998.

Kalton, G., Lepkowski, J., Montanari, G. et Maligalig, D., Characteristics of Second Wave Non-respondents in a Panel Survey in *Proceedings of the Section on Survey Research Methods*, Alexandria, American Statistical Association, 1990, pp. 462-467.

Levecque, K. et Vranken, J., La valorisation des banques de données socioéconomiques dans l'étude de la pauvreté et de l'exclusion sociale in *Revue belge de sécurité sociale*, 42, n° 1, 2000, pp. 193-214.

Llollivier, S. et Verger, D., Pauvretés d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes in *Economie et Statistique*, n° 308-309-310, 1998.

Loosveldt, G., Carton, A. et Pickery, J., The Effect of Interviewer and Respondent Characteristics on Refusals in a Panel Survey in Koch, A., Prost, R., *Non-response in Survey Research*. Proceedings of the Eight International Workshop on Household Survey Non-response. ZUMA Nachrichten Spezial, 4, 1998, pp. 249-262.

Noblet, P., Les statistiques des associations de solidarité in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale*, Paris, La Documentation Française, 2000.

Peña-Casas, R., Degryse, C. et Pochet, P., La stratégie européenne en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, Bruxelles, Observatoire social européen, 2002, www.ose.be.

Proost, D., Van Dam, R. et Van Den Bosch, K., *Valideringsstudie van twee Belgische inkomenssurveys*, CSB-Bericht, Antwerpen, Centrum voor Sociaal Beleid, UFSIA, 1999.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Premier rapport bisannuel. En dialogue, six ans après le Rapport Général sur la Pauvreté*, Bruxelles, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2001, www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel.htm.

Smith, T.W., The Hidden 25 Percent: An Analysis of Non-response on the 1980 General Social Survey in *Public Opinion Quarterly*, 47, 1983, pp. 386-404.

Stoop, I.A.L., Getting to Know the Non-respondents in Bethlehem J. en van Buuren S., *Missing Values*. Proceedings of a symposium on incomplete data. Proceedings of the tenth symposium Statistical Software organized on November 8, 2001, Utrecht, The Netherlands, 2001, pp. 23-36.

Van Der Laan, P., *Social statistics based on micro-integration of administrative registers and household surveys*, Sienna Group Meeting 2000, Maastricht, 22-24 mai 2000.

Vranken, J., Adriaenssens, S. et Block, T., *Valorisatie federale sociaal-economische databanken - Armoede en sociale uitsluiting*, Onderzoeksverslag, Antwerpen, UFSIA, 1998.

Vranken, J., Geldof, D., Van Menxel, G. et Van Ouytsel, J. (red.), *Armoede en sociale uitsluiting*, Jaarboek 2001, Leuven, Acco, 2001.

TABLE DES MATIERES

LA SOUS-REPRESENTATION DES PERSONNES PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES

INTRODUCTION	377
1. SOUS-REPRESENTATION DES PERSONNES PAUVRES DANS LES BANQUES DE DONNEES: DE QUOI PARLE-T-ON ?	379
1.1. BANQUES DE DONNEES SCIENTIFIQUES	379
1.2. REGISTRES ADMINISTRATIFS	384
1.3. REGISTRES ASSOCIATIFS	385
1.4. LE REGARD DES ASSOCIATIONS	386
2. ASSURER UNE MEILLEURE REPRESENTATION DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION PAUVRE	386
2.1. AMELIORER LES BANQUES DE DONNEES SCIENTIFIQUES	387
2.2. DIVERSIFIER LES SOURCES DE CONNAISSANCE DE LA PAUVRETE	388
CONCLUSIONS	389
BIBLIOGRAPHIE	393